

Séance du vendredi 12 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10
En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 10

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-sept mars 2024, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHEVALIER, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

– M. BOUSSIN Serge
– Mme MARIE Audrey
– M GAUVIN Alexandre
– Mme POITOU Rolande
– Mme HAMON Nadège
– M. TOUZE Laurent
– Mme LAPEYRE Claire
– M. LÉTHUMIER Mickaël

Etaient absents excusés :

– Mme BOURGEOIS Karine qui a donné pouvoir à M. BOUSSIN Serge.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ouverture de la séance à 19h05

Ordre du jour :

1 - Nomination de la secrétaire de séance.

Mme MARIE Audrey est nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire informe le conseil qu'il ajourne le point 6 lié à la C.C.A.S. car le service des finances publiques n'a pas défini précisément le compte qui sera destinataire des placements fait il y a plusieurs décennies.

Il propose, après l'approbation du compte-rendu du dernier conseil,

- d'ajouter l'arasement de la route C 4, rue de la Buissonnière au point travaux.
 - d'avancer le point 9 puisque le président de l'association est présent et de lui proposer une présentation courte et concise.
- Le conseil accepte à l'unanimité.

2 - Approbation du Compte-Rendu du conseil municipal du 7 février 2024.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

3 - Délibération pour la création de l'association « Black eagles Airsoft 45 ».

Monsieur le Maire explique que le 14 mars s'est tenue une réunion d'étude du dossier avec pour le conseil municipal, M BOUSSIN, Mme POITOU et M. GAUVIN, ainsi que le président et le secrétaire de l'association « Black eagles Airsoft 45 ».

Il propose une convention établie avec cette nouvelle association qui sollicite l'utilisation de la carrière communale.

Il rappelle que les billes utilisées devront être biodégradables.

Celle-ci entraînera également la modification de la convention avec P.U.M.A., notamment par rapport aux horaires d'utilisation.

M le Maire donne la parole au Président, M. Romuald MASSON pour présenter l'activité AIRSOFT.

M. TOUZE trouve que cette activité est inadaptée compte-tenu du climat de violence dans la société.

Il préfère des activités culturelles à cette activité qu'il qualifie de para militaire.

M le Maire entend cette remarque mais rappelle que la délibération portera uniquement sur l'acceptation de mise à disposition de notre carrière communale.

M. MASSON explique qu'il s'agit avant tout d'un jeu. M. GAUVIN trouve qu'il est mieux de se défouler avec un pistolet à billes dans la carrière plutôt que de le faire dans les rues.

M. le Maire demande l'avis du conseil pour signer cette convention.

Vote : 08 Pour 1 Contre (L. TOUZE) 1 Abstention (C. LAPEYRE)

4 - Informations du Maire, 3CBO, commissions diverses, agenda, réunions à venir.

Agenda :

Jeudi 8 février, conseil communautaire 3CBO à Triguères, Maire.
Vendredi 9 février, réunion préparatoire au comice agricole à Courtenay, Maire et 1^{er} adjoint.
Vendredi 16 février, réunion de la Commission Communale des Impôts Directs.
Mardi 20 février, commission urbanisme PLUiH à la Selle sur le Bied, Maire, 2^o adjointe.
Jeudi 22 février à 14h30, réunion Conseil Départemental travaux de voirie, Maire.
Vendredi 23 février, réunion sujets communaux avec M le Sous-Préfet de Montargis, Maire, 2^o adjointe.
Samedi 2 mars à 10h00, réunion de la commission communale des loisirs.
Jeudi 7 mars à 9h30, travaux budget avec Mme Damprunt du SGC, Maire et secrétaire.
Jeudi 14 mars à 14h00, Gouvernance eau-assainissement 3CBO, Maire.
Samedi 17 mars, Assemblée Générale de l'Association des Maires du Loiret à Gien, Maire.
Lundi 18 mars à 9h30, réunion avec M le Procureur de la république de Montargis, Maire.
Mardi 19 mars à 18h00, conseil d'école à la Selle sur le Bied, Maire.
Jeudi 21 mars à 17h00, réunion avec l'association « Black Eagles Airsoft 45 », Maire, adjoints et conseillers.
Vendredi 22 mars, cinéma dans mon village, 18h00, 8 spectateurs et 20h30, 43 spectateurs.
Samedi 23 mars, nettoyage au lavoir et préparation « Pakolavoir », 12 bénévoles.
Mardi 26 mars, réunion préparatoire, Défi des 3 rivières 3CBO à Courtenay, Maire.
Jeudi 28 mars, conseil communautaire 3CBO, Maire. Adoption d'un référent déontologue communautaire.
Nous devons prendre prochainement une délibération similaire.
Lundi 8 avril, résultat des subventions FAPO 1^{ère} tranche, Maire.

Nous avons obtenu pour l'aide « FAPO » :

- Terrains de pétanque, 80 %, soit 5 278 €.
- Reprofilage rue des sablons, 50 %, soit 2 468 €.
- Total attribué 7.746 €. Reste 254 €

Nous avons eu une estimation d'aide au titre de la « redevance des mines » :

- Travaux de voirie, CV 4 (rue de la Buissonnière), 30 %, soit 11 520 €.
- Lundi 8 avril, réception d'un nouveau courrier au sujet de la parcelle A 200.
M. le Maire a évoqué ceci le 9 avril lors d'une entrevue avec M le Sous-préfet de Montargis.
Ce sujet sera à traiter spécifiquement par le conseil pour décider des suites à donner.

Mardi 9 avril, inauguration permanence France services à Chevry.

Ce service est accessible à nos habitants. L'information sera mise sur Panneau Pocket et la page Facebook.

Mardi 9 avril, rendez-vous société Casalsport pour un terrain de basket 3x3, Maire & Alex. Attente d'un devis.

Réunions à venir :

Samedi 13 avril, Assemblée Générale du VOX à Château-Renard, Claire.

Lundi 15 avril, réunion syndicat Betz et Cléry à la Selle sur le Bied, Maire et Mme Poitou.

Courant avril, mais sans date précise, descente de la cloche par l'entreprise GOUGEON et départ pour sa restauration.

L'autorisation de sortie de territoire a été envoyée, le retour est prévu au plus tard le 19 septembre 2024.

Mercredi 8 mai. Le chef du centre de secours des pompiers du Bignon a fait part de son souhait de faire participer un détachement.

La demande s'accompagne pour avancer la cérémonie à 10h30. Pas d'objection pour modifier l'horaire et info à la population.

Point urbanisme :

Le Maire rappelle qu'il n'y a plus de service urbanisme à la 3CBO. Les dossiers sont désormais traités par un organisme privé situé dans le Pas de calais. Récemment nous avons encore eu un souci dans une déclaration de travaux.

Le Maire souhaite que la procédure suivante soit appliquée.

La gestion des dossiers appartient à Mme Beauvalet et à Mme Poitou, adjointe ayant la délégation urbanisme.

Tout nouveau dossier devra faire l'objet d'une compilation des différents documents exigés par le type de demande.

Le récépissé de dépôt ne sera donné que lorsque l'ensemble des documents sera en notre possession.

C'est à cette condition que le dossier sera transmis par voie numérique.

Point communication :

M le Maire souhaite avoir de l'aide pour travailler sur les différents axes en matière de communication.

Il a préparé une maquette pour reprendre la « Gazette ». **Qui est intéressé pour ce groupe de travail ??**

Mme HAMON estime que Panneau Pocket et la page Facebook sont suffisant et qu'il n'est pas utile de refaire la gazette papier.

Point matériels et équipements :

- Contrôle du tracteur et de ses matériels. La société DEKRA propose le 29 avril à 10h45.
M. Boussin, non libre à cette date, contactera l'organisme pour proposer une autre date.

- Contrôle annuel du paratonnerre de l'église. Nous avons 1 seul devis.

- Société BODET : 177,32 € TTC.

- Société GOUGEON : demande en cours.

Le choix de la société sera effectué après réception du devis GOUGEON.

Point travaux :

Nous avons reçu un devis de la société VAUVELLE pour effectuer un arasement le long de la C4.

Le montant est de **1 590 € HT** soit **1 908 € TTC**.

M. le Maire propose de décider si nous effectuons ces travaux, idéalement avant les travaux de la route.

Il propose de déposer une demande pour la 3^o tranche de la FAPO pour lequel il nous reste 254 € (16%).

M. BOUSSIN signale une demande d'un agriculteur riverain par rapport au problème de pousser la terre sur une culture particulière.

M le Maire lui demande que la distance exacte concernée soit identifiée et qu'une solution soit trouvée avec le propriétaire.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

Point finances et Subventions :

- Le Vox a demandé que les communes abondent au financement car le programme « Cinéma dans mon village » est déficitaire. Il n'est pas demandé de délibération.

Pour chaque séance, il sera demandé **40 €**, soit pour nous **200 €** à l'année.

Le conseil valide cette participation jugeant que cette activité est un plus pour notre commune.

- Fondation du patrimoine : 100 €

Le conseil valide cette subvention puisque cette année nous avons affaire à la fondation pour la cloche.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

- Association « Le vivier de Château Renard », 1 000 €.

Le conseil trouve le montant trop élevé et ne souhaite pas participer à ce projet.

- Mme LAPEYRE évoque une demande de subvention du Théâtre des vallées. M. CHEVALIER n'a pas ce document à disposition. Il propose d'en reparler au **point 10**.

5 Délibération prime pouvoir d'achat.

Comme évoqué lors du Conseil municipal du 13 décembre dernier, la proposition de modulation des montants par tranche de revenus a été transmise au Comité Social Territorial du CDG 45 qui, dans sa séance du 24 janvier dernier, a émis un avis favorable. De ce fait, il convient de statuer sur l'attribution ou non de cette prime à notre agent administratif pour le montant de **457,15 € brut**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable et charge le Maire de rédiger l'arrêté correspondant.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

6 Vote des taux des taxes applicables en 2024.

Monsieur le Maire présente l'état **1259** comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes comme suit.

- | | |
|---|---|
| • <u>Taux Foncier Bâti actuel</u> : 29,81 %. | <u>Proposition pour 2024</u> : 29,81 %. |
| • <u>Taux Foncier Non Bâti actuel</u> : 38 %. | <u>Proposition pour 2024</u> : 38 %. |
| • <u>Taxe d'habitation des résidences secondaires</u> : 8,78% | <u>Proposition pour 2024</u> : 8,78 %. |

Mme MARIE demande si le maintien permettra de gérer le budget communal.

M. le Maire répond qu'à ce jour nous arrivons toujours à boucler le budget même si les attributions diminuent.

M le Maire présente le tableau pour les taux, foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1 636 B *sexies* à 1 636 B *undecies* et 1 639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par **10 Voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 identique à ceux de 2023, comme suit :

- | | |
|---|---|
| - <u>Taxe d'habitation</u> : 8,78 % | - <u>Produits attendus 2024</u> : 7 463 € . |
| - <u>Taxe foncière sur les propriétés bâties</u> : 29,81 % | - <u>Produits attendus 2024</u> : 81 232 € . |
| - <u>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</u> : 38 % | - <u>Produits attendus 2024</u> : 16 492 € . |

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état **1 259** complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7 - Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget communal 2023.

7.1 Vote du compte de gestion du budget communal 2023

Le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Montargis fait état de :

- 129 074,79 € d'excédent en section de fonctionnement reporté au **compte 002**.
- 27 550,88 € de dépenses en section d'investissement reporté au **compte 001**.

Il subsiste un Reste à Réaliser de **28 000 €** correspondant au paiement le **28/02/2024**
de **27 047,63 €** en règlement des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Sainte Rose en 2023.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

7.2 Approbation du compte administratif du budget communal 2023 :

M. le Maire sort de la salle et laisse la présidence du conseil à Mme Claire LAPEYRE.

Le compte administratif présenté par Mme Lapeyre est de :

Le compte administratif dégage un excédent global de fonctionnement de **129 074,79 €**
et un dépenses en section d'investissement de **27 550,88 €**.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé que l'excédent cumulé de fonctionnement de 143 179,49 € soit réparti, au budget 2024, comme suit :

- * en recette de fonctionnement, au **compte 002** « Résultat de fonctionnement reporté » pour **129 074,79€**.
- * en recette d'investissement, au **compte 1 068** « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour **55 550,88 €**
afin de couvrir le besoin de financement, déficit d'investissements et solde des restes à charge.

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

Le compte administratif communal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire réintègre la salle du conseil municipal et prend connaissance du résultat du vote.

Il remercie la confiance accordée par les conseillers et reprend l'ordre du jour.

8 - Vote du budget primitif 2024.

M. le Maire présente le budget primitif 2024. Celui-ci résulte des orientations budgétaires présentées lors des réunions du 13 décembre 2023, du 10 janvier 2024 et du 7 février 2024.

Les comptes sont à l'équilibre avec absence d'emprunt à ce jour.

Bilan des dépenses 2023 :

- Les dépenses pour travaux et investissements ont représenté la somme de **91 707,48 €**.
- Les subventions obtenues sont de **29 929,87 €**.
- Le reste à charge commune est **61 777,61 €**.

Il annonce avoir intégré **55 550,98 €** en excédent de fonctionnement capitalisé au compte **1 068**.

Il faudra ajouter de l'ex C.C.A.S. lorsque nous aurons obtenu le montant exact.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024.

Affectation des **129 074,69 €** d'excédent de fonctionnement 2023 au compte **002**.

Il détaille les postes clefs de la section de fonctionnement 2024.

Il propose :

- Le virement à la section de dépenses de fonctionnement de **61727,38€** au compte **023**.
- Le virement à la section de recettes d'investissement de **61727,38€** au compte **021**.
- L'affectation reporté en recettes d'investissement de **27 550,88 €** au compte **001**.

Le budget primitif 2024 s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement : 324 346,47 €.

Dépenses de fonctionnement : 324 346,47 €.

Recettes d'investissement : 147 649,16 €.

Dépenses d'investissement : 147 649,16 €.

Vote : 9 Pour 0 Contre 1 Abstention (M. CHEVALIER).

Le budget primitif 2024 est adopté à la majorité.

9 – Décision pour les demandes de dérogations scolaires.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu 2 courriers de l'école privée Jeanne d'Arc de Ferrières-en-Gâtinais.

Le premier le 14 février 2024 pour participer aux frais de fonctionnement des 10 élèves de notre commune inscrits dans cet établissement, 4 en maternelle et 6 en élémentaire.

Le coût unitaire en maternelle est de 1 586,14 € et de 753,66 € en élémentaire.

Le total sollicité serait de 6 344,56 € + 4 521,96 €, soit 10 866,52 €.

Le second courrier reçu le 26 février 2024 nous demandait une subvention pour participer aux frais d'un voyage scolaire pour 2 élèves de CM1 du 2 au 5 avril.

M. le Maire a envoyé un courrier à l'établissement le 27 mars 2024 informant que ce sujet serait mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. le Maire demande l'avis du conseil pour l'octroi d'une aide à cet établissement privé.

Majoritairement le conseil municipal rejette cette aide car il considère que cette gestion concerne les familles qui choisissent cet établissement.

Vote : 0 Pour 8 Contre 2 Abstentions (Mmes Poitou & Marie)

Pour conclure M. le Maire alerte le conseil sur ces demandes qui finalement pénalisent notre syndicat de regroupement scolaire de la Selle sur le Bied. Les fermetures de classes, encore une à la rentrée 2024, fragilisent notre S.I.I.S. Il se pose toujours la question quand une dérogation lui est demandée.

10 – Organisations et loisirs 2024.

Nouveau blason. Mme POITOU a proposé un nouveau blason découvert sur un site privé répertoriant les communes sans blason. De son côté M. VANDEBEULQUE lui a fait part d'une autre proposition.

Mme POITOU dit que c'est au conseil de décider.

M. CHEVALIER est absolument d'accord il ne pourrait en être autrement, mais il souhaite que tout soit fait pour que la meilleure solution puisse être choisie en temps voulu. Pour cette raison, il a fait appel à M DESCHAMPS de l'association EPONA. Même si la première proposition n'a pas été jugée recevable, il propose de travailler sur le sujet en faisant également appel à M. PIGE, expert reconnu en matière héraldique sur le plan départemental et régional.

Lundi 1^{er} avril, 3^o « Pakolavoir », 15 familles, 27 enfants, 50 personnes.

Le **samedi 20 avril**, étape pour le « **Défi des 3 rivières** » organisé par la ville de Courtenay, labellisée « **Terre de jeux** ».

Nous sommes sollicités pour faire un accueil ravitaillement entre 10h30 et 11h30, angle rue du Menhir et RD 146.

Il faut prévoir une table avec un ravitaillement simple, eau, fruits découpés, chocolat.

Audrey et Serge se proposent pour préparer ce point accueil.

M. le Maire propose de faire une équipe à vélo qui pourrait faire le tronçon Ervauville à Pers, soit 10 km.

Pour le moment peu de volontaires mais une relance sera effectuée.

Comice agricole, 25 août.

M. le Maire a rencontré le Maire du Bignon Mirabeau qui va nous répondre s'il y a possibilité de mettre son tracteur à disposition et pour conduire notre char le dimanche.

Nous sommes en pourparlers avec la commune de Bazoches pour un éventuel char en commun.

M. le Maire propose à monsieur Serge BOUSSIN de conduire ce projet.

Il souhaite aussi que nous sollicitons les familles pour concourir au concours d'épouvantails.

14 juillet. Il faudra préparer cette organisation en faisant une réunion au plus tard fin mai.

M. Chevalier informe le conseil qu'il a signé un bon de commande à la société « BREZAC events » pour l'achat d'un feu d'artifice « PANDAWA 320 effets » pour la somme de 346,50 €. Ce modèle est identique à celui tiré en 2022 et 2023.

Il sera utilisé a priori le 13 juillet, mais possible également en septembre en clôture des festivités de la cloche.

Festivités journées du patrimoine, 20, 21, 22 septembre.

Une commission loisirs élargie devra se réunir régulièrement pour préparer cet événement majeur de l'année.

Dans le cadre des préparatifs pour les festivités lors des journées du patrimoine les 20-21-22 septembre 2024 avec Mme Lapeyre, M. le Maire propose de délibérer pour un spectacle afin d'obtenir une subvention du département. Il s'agit du groupe « Matou Gospel », inscrit dans le catalogue « En scène » du département. Leur prestation est programmée le vendredi 20 septembre. Le montant est de 700 €, avec une aide possible de 60 % du montant du cachet.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

Autres manifestations du week-end.

- Samedi 21 Septembre, interprétation d'une mini pièce par le « Théâtre des vallées » – 600 €.

Mme LAPEYRE explique qu'il s'agira d'une saynète de 15 mn jouée par 2 artistes évoquant le baptême de la cloche.

Mme MARIE et M LETHUMIER trouvent que c'est cher de l'heure !

Une demande de **subvention intégrale** à la 3CBO a été envoyée le 3 avril. Nous attendons la validation de la Commission loisirs de la communauté de communes qui se réunira avant fin avril.

M. Chevalier annonce que pour la partie officielle avant la messe il y aura l'historique de la cloche, les inaugurations de la plaque des illustres et du nouveau blason de la commune si celui-ci est validé.

M. Chevalier demande à Mme Poitou d'obtenir un courrier de l'évêché pour confirmer la messe du samedi à 18h30 avec l'évêque d'Orléans.

- Dimanche 22 septembre, concert « Rivkah » - 500 €, sera à charge intégrale de la commune.

En projet, randonnée pédestre, exposition, rando moto avec la moto club de Bazoches, parcours moto avec le concours du magasin Rapid moto. Les associations pourraient aussi être sollicitées.

Prochainement, une réunion sera organisée pour valider le programme de ces 3 jours.

11- Questions diverses.

M TOUZE demande si le conseil avait reçu la feuille d'Abowind d'avril 2024 concernant le projet éolien de Griselles.

M le Maire dit que cela venait d'arriver au courrier et la distribue aux membres présents.

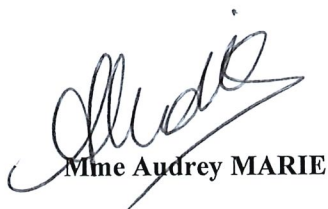
M TOUZE estime que les montages photos étaient une tromperie car peu réalistes. Il demande que la commune réagisse à cela.

M le Maire lui demande s'il avait eu des échos de Griselles, a priori non.

Il en parlera avec M le Maire de Griselles.

Fin de la séance à 21h16

La secrétaire de séance



Mme Audrey MARIE

Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER